

N° DOSSARD :

Nom:

Prénom :

N° de licence :

Club / Association :

Date de naissance :

Sexe* : Masculin ou Féminin

Adresse :

Ville :

Code postal :

E-mail :

Tél :

1- Pour les licenciés FFA, majeurs ou mineurs, fournir une copie de la licence indiquant le n° de PPS :

N° LICENCE :

N° PPS :

ou

2- Pour les non-licenciés FFA **majeurs**, fournir copie d'attestation PPS, valable au 19/10/2025 (via pps.athle.fr). N° PPS :

ou

3- Pour les non-licenciés FFA **mineurs**, parent et coureur doivent renseigner le questionnaire confidentiel de santé (via pps.athle.fr), le parent doit attester l'absence de réponses positives dans ce questionnaire et enfin autoriser, ci-après, le coureur à participer à l'épreuve.
Règlement au verso lu et accepté, je soussigné, Nom, prénom :

atteste que les rubriques du questionnaire santé "pps.athle.fr" n'ont entraîné que des réponses négatives et autorise :

ma fille ☐

mon fils ☐

Prénom :

Nom :

Quel que soit le cas du coureur, 1, 2 ou 3, SIGNATURE du coureur ou de l'adulte pour le cas 3, précédée de la mention manuscrite : « règlement lu et accepté »

TARIF : 12€ Paiement : Chèque* ou Espèces*

*Barrez la mention inutile



COURSE DES SOURCES - VÉNÉJAN - 19 OCTOBRE 2025

REGLEMENT DE LA 15ÈME COURSE DES SOURCES 2025 – 12,5KM

Article 1 : « La course des sources » est une épreuve pédestre organisée par La Mairie de Vénéjan le dimanche 19 octobre 2025.

Article 2 : Cette course permet de faire découvrir le patrimoine de Vénéjan.

Article 3 : L'épreuve est ouverte aux coureurs de toutes catégories, licenciés ou non (âge minimum 14 ans).

Article 4 : Le parcours comprend un circuit de 12,5 km avec un départ à 10 H 00, Il est composé partiellement d'asphalte et de chemins de terre. Il n'est pas accessible aux compétiteurs en fauteuils. Un plan du parcours est affiché au départ. Le départ et l'arrivée ont lieu au Moulin à vent, impasse de la chapelle.

Article 5 : Les inscriptions (bulletin + certificat PPS/licence) :

→ Sur place le jour de la course lors de la remise des dossards à partir de 8 H 30 et jusqu'à 1/2 heure avant le départ de l'épreuve.

→ Par courrier/mail/Mairie sont closes le 16 octobre 2025, minuit ; inscriptions à envoyer par courrier (le cachet de la poste indiquant le 16 octobre au plus tard), à Mairie de Vénéjan, 95 grand rue 30200 VENEJAN, ou par mail à contact@venejan.fr ou directement à l'accueil de la mairie aux horaires habituels ; paiement par courrier ou, avec l'appoint au retrait du dossard ; chèque à l'ordre du trésor public.

Toute inscription donne droit à un lot. **Le droit d'inscription est de 12 €.**

Article 6 : Les dossards seront remis à partir de 8 H 30 le jour de la course, avant le départ, au Moulin à Vent, et doivent être portés visiblement pendant toute la durée de l'épreuve (de préférence sur la poitrine).

Article 7 : CONDITIONS DE PARTICIPATION.

Le règlement en vigueur des courses hors stade de la FFA est appliqué.

Les coureurs majeurs doivent présenter une licence d'athlétisme ou bien une attestation de leur Parcours de Prévention Santé (PPS via pps.athle.fr), datant de moins de 3 mois.

Les non-licenciés mineurs, eux, peuvent toujours présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition, datant de moins d'1 an ou l'attestation parentale de réalisation du questionnaire de santé sans réponse positive.

De plus, pour ces mineurs, l'autorisation parentale est nécessaire, sur bulletin ou papier libre.

Article 8 : Il y aura deux ravitaillements au kilomètre 6 et au Kilomètre 11 en eau et un ravitaillement complet à l'arrivée.

Article 9 : Des toilettes sont à la disposition des compétiteurs à proximité de la zone de départ et d'arrivée.

Article 10 : Dans le village et en dehors des chemins, le Code de la Route doit être respecté, les concurrents doivent impérativement suivre les instructions des commissaires pendant la course.

Article 11 : RESPONSABILITE, ASSURANCE, ASSISTANCE.

L'épreuve est couverte par une garantie Responsabilité Civile de l'organisation conforme aux textes. L'appel à garantie est instruit sur la base des informations fournies par les coureurs. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels, d'effraction ou de vol de véhicule ; aucun gardiennage ne sera assuré.

Les athlètes licenciés ou non courent sous leur entière responsabilité et doivent donc être couverts par une assurance personnelle pour ce qui concerne le risque corporel. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique inhérente ou non respect de l'article 7 du présent règlement, et susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation.

Les officiels se réservent cependant le droit de stopper tout participant considéré en condition physique le mettant en danger.

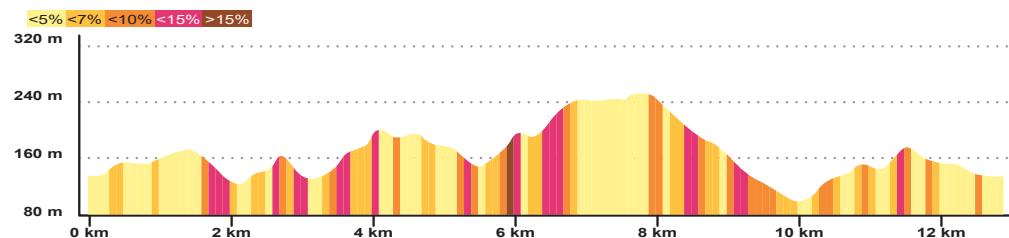
Le fait de participer implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement sous peine de disqualification.

Les courses sont encadrées par les organisateurs avec la présence de signaleurs le long du parcours. La présence de Croix Rouge / ambulance est prévue pour assurer les urgences médicales.

Article 12 : Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser des photographies de la manifestation « Course des sources » à des fins promotionnelles.

Article 13 : Les différents classements seront établis. Les 3 premières femmes, les 3 premiers hommes, le ou la plus jeune ainsi que le ou la plus âgé seront récompensés. Les résultats seront en ligne sur www.venejan.fr

Article 14 : Tout renseignement peut être obtenu sur www.venejan.fr, par mail : contact@venejan.fr ou par téléphone au 04.66.79.25.08.



COURSE DES SOURCES - VÉNÉJAN - 19 OCTOBRE 2025

RENSEIGNEMENTS

04 66 79 25 08

Mairie de vénéjan, 95 grand rue - 30200 VÉNÉJAN

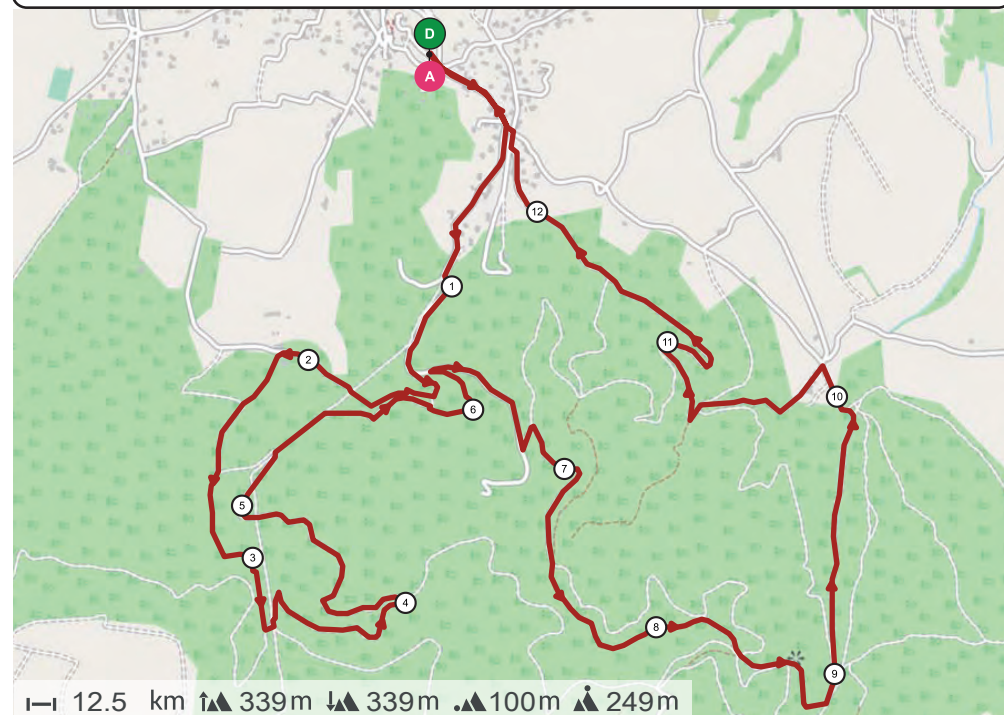
contact@venejan.fr - www.venejan.fr

PROGRAMME

- À PARTIR DE 8 H 00, RENDEZ-VOUS AU MOULIN À VENT : INSCRIPTION (12€*) ET REMISE DES DOSSARDS
- 9 H 30 DÉPART DE LA RANDONNÉE 5,5 À 8 KM (8€*)
- 9 H 30 DÉPART MARCHÉ NORDIQUE 12,5 KM (8€*)
- 10 H 00 DÉPART COURSE DES SOURCES (12€)
- 12 H 00 REMISE DES RÉCOMPENSES
- 12 H 00 - 14 H 00 DÉBRIEFING AUTOUR D'UN BUFFET POUR LES PARTICIPANTS AVEC ANIMATION MUSICALE.

DESCRIPTIF DE LA COURSE

LE PARCOURS ALTERNE ROUTES ET SENTIERS AU TRAVERS DE LA CAMPAGNE VÉNÉJANAISE. LES VIGNES, LE RHÔNE ET LA FORÊT SERONT LE DÉCOR DE VOTRE COURSE.



*1€ réservé au CCAS de la Commune & 3€ reversés à la Ligue contre le cancer dans le cadre d'Octobre Rose